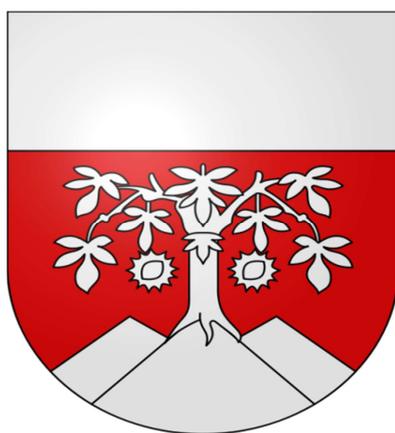


CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE



**Procès-verbal de la séance du
lundi 25 février 2013, à 20h15,
à la salle du Conseil communal**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance 17 décembre 2012.
2. **Préavis no 11/12.** Plan de quartier « Pré Fleuri »
3. Actualités et communications de la Municipalité.
4. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
5. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore, le membre de l'Administration communale et le public. A la demande du Président, le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mmes Silvia AMAUDRUZ, Karin BAUD, Eliane PAROLINI-SUTTER, Isabel TAHER-SELLES; MM. Jean-Pascal ABT, Randolf ARENDSE, Stéphane DEVAUD, Gilbert MONNEY, Michel RAVESSOUD, Pierre THUILLARD.

A annoncé une arrivée différée : M. Jean-Marc PETERMANN (arrive effectivement à 20h40)

Est absente : Mme Viviane PRATS-ALVAREZ (arrive à 20h23)

Sont présents au moment de l'appel: 53 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

Il met en discussion l'ordre du jour tel que proposé dans la convocation datée du 18 janvier.

► Ne suscitant pas de commentaires, l'ordre du jour est accepté sans opposition.

1. Approbation du PV de la séance du 17 décembre 2012

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis au vote, il est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

2. Préavis no 11/2012: plan de quartier de « Pré Fleuri »

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Eric-Alfred MENETREY donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Jacques ISELY donne lecture du rapport établi par Mme Elisabeth CORBAZ.

Le Président explique qu'il va ouvrir la discussion sur le préavis lui-même puis sur le rapport 47 OAT puis sur le règlement (c'est à ce moment que sera examiné l'amendement proposé par la Commission ad hoc) puis sur l'avant-projet des travaux d'équipements collectifs puis à la convention d'équipement et d'aménagement. Une fois les discussions achevées, il sera procédé au vote mais dans le sens inverse des objets précités.

La discussion est ouverte

M. Jean-Pierre SUEUR, syndic, entend expliquer pourquoi la Municipalité a opté pour des toits plats. Auparavant, il souhaite rappeler quel est le processus de mise en œuvre d'un plan de quartier (**voir présentation annexée**). Au terme de son intervention, il demande aux Conseillères et Conseillers de conserver les toits plats tels que figurant dans le préavis, d'autant que l'enquête publique n'a soulevé aucune opposition.

M. Philippe HAYWARD souhaiterait que la Municipalité soumette au Conseil un état des infrastructures envisagées pour faire face à l'évolution démographique de la Commune. Il demande que ce vote soit reporté jusqu'à ce qu'on connaisse les besoins de la population en matière de routes, de trottoirs, d'écoles, de garderies et de centres de loisirs.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que 200 à 250 personnes (dont 30 enfants) sont susceptibles d'habiter dans le quartier de « Pré Fleuri ». La route qui le borde suffit pour faire face au surcroît de trafic. Quant aux transports publics, ils sont à proximité. Quant aux écoles, une fois terminés les trois bâtiments des « danseuses », elles suffisent à couvrir les besoins d'une population de 8'000 à 8'500 habitants. Une analyse de l'offre en matière de garderies sera présentée après l'été. Enfin, les appuis scolaires devraient faire l'objet d'une présentation lors de la séance du Conseil de fin avril.

Le Président s'enquiert de savoir si M. Hayward formule bien une proposition de renvoi du préavis à la Municipalité pour étude complémentaire (et non une demande d'amendement du préavis). Tel est le cas.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close sur ce point.

Le rapport 47 OAT est alors mis en discussion.

M. Marc MAILLARD aimerait savoir si les bâtiments projetés sont destinés à la location ou s'il s'agira de PPE.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que ce point n'est pas traité dans le PQ. Une mixité d'habitat est probable.

Le Président rappelle qu'un PQ fixe des volumes et des règles de base et que les immeubles projetés feront l'objet d'une mise à l'enquête.

M. Marc MAILLARD explique que sa question trouve son origine dans la partie centrale de cette zone ouverte au public.

M. Jean-Pierre SUEUR fait valoir la règle cardinale appliquée par la Commune : les immeubles englobés par un PQ doivent s'articuler autour d'un parc ou inclure un tel espace ouvert au public. Pour cette raison la Commune participe jusqu'à 20% aux frais d'entretien de tels espaces.

M. Rolf SCHNEIDER signale un parking sauvage de véhicules en lisière de cette parcelle. Il s'est renseigné auprès de la police qui ne peut intervenir car lesdits véhicules stationnent sur un terrain privé. Ce qui ne les empêche pas de souiller les trottoirs et la chaussée.

M. Jean-Pierre SUEUR assure que la route sera propre dès que le PQ sera réalisé et que d'ici là, voilà...

La parole n'étant plus demandée, on passe au règlement.

M. Eric-Alfred MENETREY plaide en faveur des toits à pans inclinés, plus harmonieux et qui marqueraient sur le territoire du Mont une heureuse transition avec les toits plats de Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la proposition d'amendement de la Commission ad hoc visant à modifier l'article 3.1.5 (toitures) qu'il oppose au texte annexé au préavis municipal.

- ▶ A une forte majorité, la proposition d'amendement de la commission ad hoc est rejetée. Le texte de la Municipalité est maintenu inchangé.

La discussion est ouverte sur l'avant-projet des travaux d'équipements collectifs.

M. Christophe BLANC aimerait savoir pourquoi un récapitulatif de toutes les dépenses ne figure pas dans la documentation remise.

Mme Marie-Dominique GROBETY indique qu'un tel récapitulatif figure en page 50.

M. Philippe HAYWARD s'enquiert de l'actualité des chiffres donnés. Sont-ils encore valables aujourd'hui alors qu'ils ont été calculés il y a plusieurs années, notamment à propos de la TVA ?

Le Président rappelle que la TVA a effectivement passé à 8% et que personne n'ignore ce changement de taux.

M. Jean-Pierre SUEUR précise qu'il s'agit d'estimations susceptibles d'évoluer en fonction des travaux qui seront effectivement entrepris.

La discussion est close sur ce point. Elle est ouverte sur la convention d'équipement et d'aménagement.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Président met alors aux voix la décadastration, portant sur 17 m² à la route de la Clochatte.

- ▶ La décadastration est acceptée à une forte majorité, sans opposition.

La Convention d'équipement et d'aménagement est mise aux voix.

- ▶ La convention est acceptée à une forte majorité, sans opposition.

L'avant-projet des travaux d'équipement est mis aux voix.

- ▶ L'avant-projet est accepté à une forte majorité, sans opposition.

Le plan de quartier « Pré Fleuri » et son règlement sont mis aux voix.

- ▶ Le plan de quartier et son règlement sont acceptés à une forte majorité, sans opposition.

Le plan de quartier dans son ensemble est mis aux voix.

- ▶ Le plan de quartier est accepté à une forte majorité, sans opposition.

Mme Virginie DORTHE revient sur les documents de mai 2008 mis à jour en octobre 2012. Serait-il possible d'obtenir à l'avenir que ces documents soient véritablement actualisés pour la séance du Conseil?

M. Jean-Pierre SUEUR indique qu'il sera désormais procédé de cette manière.

3. Actualités et communications de la Municipalité

M. Philippe HAYWARD revient sur sa demande de renvoi évoquée ci-dessus sous point 2.

Le Président explique qu'il a soumis le préavis au vote du Conseil et que ce dernier, contre la proposition initialement formulée par l'intervenant, l'a accepté. La seule personne habilitée à retirer un préavis est le syndic, au nom de la Municipalité, pour autant que ledit retrait intervienne avant la mise au vote. Tel n'a pas été le cas.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, indique à propos des APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) qu'une étude est en cours au sein de la Municipalité et qu'elle sera dévoilée au Conseil lors de la séance du mois d'avril. Elle évoque les séances auxquelles elle a participé et au cours desquelles les parents interpellent la Commune sur l'ouverture de structures d'accueil (84 nouveaux enfants seront scolarisés en août 2013, soit 20 de plus que les années précédentes). Les projets en cours sont en conformité avec la Loi sur l'accueil de jour (LAJ). La Municipalité a approché la caisse de pension Migros pour une implantation dans le quartier de Rionzi. Le projet est suffisamment avancé pour être présenté au Conseil. Un préavis devrait être déposé pour la séance du 22 avril.

M. Jean-Pierre SUEUR remercie le Bureau du Conseil d'avoir accepté d'inscrire ces « Actualités et communications » à l'ordre du jour des séances. Il informe le Conseil sur les points suivants :

- Remplacement de l'urbaniste communal : une quinzaine d'offres sont parvenues à la Municipalité.
- Autres départs à la retraite au sein de l'Administration communale: la responsable du Contrôle des habitants au mois d'octobre et la secrétaire de la police administrative, au milieu de l'année.
- «Danseuse 3» : prochaine demande de crédit de construction en vue.
- Plan légalisé de la zone comprise entre la Coop et le giratoire du Grand-Mont : troisième examen complémentaire auprès des services de l'Etat.
- Cantine du Châtaignier : les structures porteuses sont affectées par la pourriture.
- Route du Golf : les travaux de réfections pourraient commencer ce printemps (durée : 18 mois) à condition que le Grand Conseil vote les crédits ad hoc.
- Routes communales : elles ont été passablement endommagées ces deux derniers hivers. Les services communaux diront si les sommes inscrites au budget permettent d'entreprendre les réparations requises.
- Enquête publique du syndicat : nouvel état parcellaire et équipement des terrains agricoles et plan de quartier de Montenailles. Une soixantaine d'oppositions ont été formulées.
- Route de contournement du Mont : la Commission de classification a attribué à l'agriculture des terrains destinés à la route en question. La Commune va faire opposition.

M. Marc MAILLARD demande si la route du Golf n'appartient pas plutôt à la commune de Lausanne.

M. Jean-Pierre SUEUR indique qu'elle se trouve sur le territoire du Mont mais que c'est l'Etat de Vaud qui finance son entretien.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est considéré comme liquidé.

4. Communications du Président et du Bureau du Conseil

Le Président indique que ni le bureau ni lui n'ont de communication particulière.

5. Propositions et divers

M. Rolf SCHNEIDER s'enquiert de la situation dans la Commune eu égard à la votation fédérale du 3 mars sur l'aménagement du territoire (LAT) et, en particulier, sur le déclassement de certaines parcelles.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que, ce Conseiller ayant pris la peine de préalablement formuler et adresser sa question par écrit, il a pris contact avec la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et le chef du service du développement territorial Philippe Gmür. Quel que soit le résultat de la votation, la Commune n'a aucun souci à se faire.

M. Adriana BREWSTER signale que le « Molok » attribué aux habitants de la Marjolatte se trouve aux Planches. Les habitants doivent prendre leur voiture pour évacuer leurs sacs de poubelles. Plusieurs de ses voisins se font du souci pour le jour où ils ne pourront plus conduire. La Commune pourrait-elle installer un « Molok » à la Marjolatte ?

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, rappelle que le « Molok » en question n'est pas si éloigné. Il se trouve à l'endroit où étaient précédemment installés les containers. L'emplacement des « Molok » a été décidé par le service technique de la Commune.

M. François CAMPART demande s'il est possible d'installer des containers pour les déchets verts dans les différents quartiers du Mont.

M. Bernard CHABLOZ signale que le service technique étudie la question des écopoints.

M. André MULLER aimerait faire quelques remarques. En sortant d'ici les panneaux publicitaires sont dangereux. Il espère que la Commune est bien pourvue en assurances. Les abords de la route de Manlout sont complètement détériorés. On ne peut plus se croiser. C'est dangereux. On a « foutu loin » fr. 20'000.- pour une bordure herbeuse. Les nouveaux habitants de Penau vont engendrer un surcroît de trafic. Les camions chargés du déneigement se baladent à moitié vides et sans ridelles. Faire tourner les compteurs d'heure, c'est manquer de respect vis-à-vis des contribuables de la Commune. Quant aux ordures, à Cugy, on a mis un container à la disposition des agriculteurs qui utilisent beaucoup de plastique. La Municipalité du Mont a-t-elle prévu quelque chose à cet égard ?

M. Michel ODIER, Municipal, indique que les panneaux publicitaires sont des panneaux culturels. Ils sont conformes aux normes. Quant à la route de Penau, on pourrait y installer des bordures en dur mais cela coûterait plus cher que fr. 20'000.-. On pourrait recharger et remettre en état les bordures actuelles. Certaines ornières sont moches mais cependant pas dangereuses. S'agissant des camions sans ridelles, on ne voit pas qui aurait intérêt à circuler avec des camions qui ne sont pas remplis. S'agit-il d'un problème dû aux fraiseuses ? Un débat sur ce sujet ayant déjà eu lieu l'an dernier, la situation va être examinée pour cette année.

Répondant aux autres questions du même conseiller, M. Bernard CHABLOZ rappelle que les agriculteurs sont apparentés aux entreprises. Il n'y a pas de raison de changer la pratique actuelle. Soit les agriculteurs éliminent eux-mêmes leurs déchets soit ils recourent à des sacs taxés.

M. André MULLER se déclare déçu par les réponses reçues.

M. Bernard CHABLOZ précise qu'il n'y a aucune raison de faciliter l'évacuation des déchets de certaines corporations. Dans un tel cas, pourquoi ne pas prévoir aussi des dispositions spéciales pour l'évacuation du bois des menuisiers, par exemple ?

M. Christophe BLANC indique que Swisscom sélectionne un certain nombre de communes susceptibles d'accueillir la FTTS (Fibre to the street). La Commune du Mont s'est-elle déterminée à ce propos ?

M. Jean-Pierre SUEUR signale qu'il attend une réponse de Swisscom.

M. Rolf SCHNEIDER indique que depuis 4 mois un véhicule sans plaques stationne sur la place no 34 à la route de Coppoz. A cet emplacement, le stationnement est limité à 12 heures. La police fait valoir que des démarches sont en cours. Pourquoi une telle lenteur pour agir ? Qui s'occupe de ce genre d'infractions dans la Commune ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER informe que le problème est connu et que des démarches ont été entreprises. Le véhicule est immatriculé à l'étranger. Une évacuation interviendra après publication d'un avis de recherche dans la FAO (Feuille des avis officiels).

M. Christophe-Vincent CORBAZ interpelle la Municipalité sur la disparition du container pour les déchets moyennement encombrants à la déchèterie de Manlud. Pourquoi cette spécificité dans notre commune alors que tel n'est pas le cas dans les communes environnantes ?

M. Bernard CHABLOZ se fonde sur le règlement et rappelle que les déchets encombrants sont ceux qui ne peuvent pas être déposés dans un sac de 110 litres. Les autres sont considérés comme des ordures ménagères. Raison pour laquelle le container en question a été supprimé.

M. Christophe-Vincent CORBAZ aimerait savoir si cette pratique est la même dans toutes les communes.

M. Bernard CHABLOZ indique que certaines communes procèdent différemment mais que la commune du Mont s'en tient à la pratique qui a été instaurée.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est considéré comme liquidé.

Le Président prie le secrétaire de procéder au contre-appel.

Mme Viviane PRATS-ALVAREZ est présente.

Le président lève la séance à 21h40. Il remercie chacune et chacun de sa présence et donne rendez-vous à Mmes et MM. les Conseillers en avril pour la prochaine séance du Conseil.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Secrétaire :

Gérard Mojon Joël Guillet

Le Mont, le 6 mars 2013